

25

Il nous avait déjà été promis une modification des statuts avant la fin de cette année et nous voilà reparti

dans un sondage pour savoir ce que veulent les adhérents.

Je pense qu'ils veulent tous (ou presque) la même chose : de la SIMPLICITÉ. Chaque adhérent doit savoir qui fait quoi, éviter les structures intermédiaires, les multi-cotisations (en ces temps de crise ce

n'est pas négligeable) et réinstaurer le vote direct.

C'est, à mon avis, la seule solution pour éviter la chute du nombre d'adhérents.

Bon courage et 73.

*****, F*****

=====

26

Je ne vois pas l'intérêt d'un niveau régional. Vu du terrain, le DRU : c'est un Om bien gentil, il vient au repas annuel !

Que connaît-il des problèmes ou des satisfactions du terrain ? RIEN

Que peut-il bien dire au national ? Probablement RIEN puisqu'il ne sait RIEN !

Conclusion : niveau inutile, à supprimer ! Merci.

Pour la représentation géographique, le nombre est difficile à définir : autant que de besoin !

=====

30

Formulation pas toujours très claire (à choix orienté plutôt que multiple) ...et manipulation difficile du questionnaire pour ceux qui ne sont pas rompus au traitement de texte et à l'internet.

Pourquoi ne pas sonder l'ensemble des radioamateurs plutôt que seulement les quelques membres (anciens ou récents) qui restent intéressés par l'avenir du REF . Ce sondage aurait alors plus de sens et permettrait de mieux adapter les statuts aux désirs de tous (et donc de recruter de nouveaux adhérents)

Aucune valeur statistique mais c'est un début !

Bon courage ...

73 de F*****

=====

33

Le but de la refonte des statuts est uniquement de remettre les Oms au centre des statuts et au centre de l'association, chose qui n'est plus le cas aujourd'hui.

La création du REF-UNION avec ses nouveaux statuts a freiné beaucoup de monde ; et la refonte des statuts nationaux, si elle est faite dans le bon sens, ramènera sûrement beaucoup d'Oms vers le REF, comme cela était le cas auparavant.

Beaucoup d'entre nous se sont sentis abandonnés par notre association représentative ; le CA était beaucoup trop loin de nos préoccupations, et le désintéressement venait probablement de là.

73 à tous et bon courage.

F****, olivier, secrétaire des deux associations de radioamateurs du département ***** (dont l'ED).

=====

36

Bonjour,

Il est bien entendu que dans le cas de l'Association Nationale (Question n°1), le vote doit pouvoir se faire par correspondance (courrier postal) et par Internet et que ces moyens de votes puissent être inscrits dans les nouveaux statuts.

Cordialement,

f*****

=====

41

Structure trop lourde avec trop d'intermédiaires.

Cotisation bien trop chère même sans la revue. Je souhaiterai une cotisation à 30 euros.

=====

50

N'oubliez pas l'assemblée générale extraordinaire avant la fin de l'année 2010

=====

51

ex ou refutur adhérent (avec le N° REF)

=====

52

Bonjour

Merci d'avoir mis en place se sondage et d'intégrer l'idée de fédération.

Bon courage pour le renouveau du REF.

Amitié.

**** F****

=====

59

Encore un sondage, sera-t-il suivi d'effets ...

Il serait si simple de respecter et d'appliquer les votes des AG.

73 d'***** F***** REF *****

=====

61

En tenant compte du problème du volontariat à la représentation (quelque soit le niveau postulé) le système de représentation individuel avec décision à tous les niveaux du REF me semble souhaitable.

Reste le problème de la volonté de faire avancer la machine (problème essentiellement humain commun à la société)

Merci d'essayer de proposer pour que perdure et évolue le RA.

73 Merci F****

=====

63

Une usine à gaz ce REF !

On semble loin de la technique de la radioélectricité...

Avec mes 73

**** F****

=====

66

Etablir de toute urgence des partenariats de recherche (sujets de stage, projets universitaires) entre

grandes écoles, IUT, BTS et Radios clubs. Les écoliers ne peuvent plus être émerveillés par la radio, ils ont tous les moyens actuels pour communiquer avec la planète : donc il faut revenir aux sources de l'expérimentation par la pratique de l'électronique et du numérique (qui IMPOSE l'ouverture vers les informaticiens...) à un niveau bac minimum. Sinon, on va continuer à bloquer le système avec des om uniquement utilisateurs de matériel commercial.

=====

67

Dans le **, plus rien ne se passe.....

Plus personne ne veut s'engager tellement l'ambiance entre les « jeunes » et « vieux » est mauvaise, gros conflit de génération....

J'ai tenté de relancer la machine il y a 4 ou 5 ans, mais même les membres du bureau de l'ED étaient des fantômes...

F*****

=====

76

Bonjour à toute l'équipe,

Bravo pour cette initiative qui va dans le bon sens.

Aujourd'hui le REF-Union n'est plus crédible parce qu'il a perdu en transparence, et visibilité.

Il s'agit du système pyramidal, qui représente mal ses membres, de plus le congrès réservé à une liste d'élus accroît cette distance entre les membres et les élus. Quand j'ai commencé la radio il y avait un vrai congrès des membres dans un amphithéâtre avec le jeu des questions-réponses directes, on se sentait invité, on se sentait concerné, le désir de participer était grand.

De nos jours le compte-rendu du congrès n'intéresse plus les membres et l'image véhiculée est mauvaise, une caste d'élus qui se congratule et profite de soirées à thèmes.

Je pense qu'une simplification des statuts permettra une meilleure gestion.

Les votes bloqués fait au niveau local par les ED sont une supercherie puisque souvent se sont des votes fait à mains levés en vitesse entre deux galettes des rois, pas non plus une vraie consultation des membres.

Un grand congrès annuel qui inviterait tous les membres, à élire un conseil d'administration qui se présenterait au micro et devant le congrès permettrait de rétablir la légitimité et la transparence.

Bien sur il s'agirait d'un vote à bulletin secret. Les mandats ne doivent pas être éternels pour brasser et mélanger notre population il faut que la représentativité soit diverse et brassée.

Il manque un élément important, nous sommes une association d'anciens (cf notre moyenne d'âge) pour être tourner vers la jeunesse il faut que celle-ci puisse participer, s'exprimer et améliorer le service à son tour. Il faudrait donc un délégué au CA dédié en liaison pour rapprocher les générations.

=====

77

Il me semble qu'à la dernière AG du REF Union à Sevrier à laquelle j'ai assisté, il a été voté la forme associative simple pour le REF (voir le PV de l'AG) Pourquoi ne pas en parler et tenir

compte de ce vote ?

F*****

REF ***** (19**)

=====

78

Pour la question 1, faire voter les radio club ne semble pas logique (OM's votant plusieurs fois à un même scrutin)

73 et merci d'avoir ouvert le sondage aux ex-REF.

=====

79

73 QRO à toute l'équipe.

=====

80

Ce questionnaire ne correspond pas tout à fait à la feuille de route de 2009, ni au vote in-extremis à l'A. G. de 2010 à Saint-Jorioz.

Pour l'élection au C. A., il serait souhaitable qu'une présentation du candidat soit faite par des OM, décrivant les activités et/ou la contribution au radioamateurisme.

Une question devrait être posée : le nombre de pouvoirs pour les votes en A. G.

Au regard de la situation actuelle : baisse du nombre d'adhérents, dispersion des activités avec des associations indépendantes, chamailleries entre les élus, difficulté à comprendre le fonctionnement du REF-Union pour beaucoup d'OM, le retour à une association nationale est le choix qui s'impose.

***** _ F****

=====

83

Le Président ou le CA ont trouvé du temps pour élaborer un sondage qui pour ma part me paraît bien inutile, Ils auraient pu au moins avoir la politesse de répondre à la proposition de la FNRASEC

F***** ***** Trésorier de la *****

=====

87

Arrêtons le nombrilisme de certains administrateurs lorsqu'ils sont en poste.

Le radio amateurisme est une passion que l'on doit savoir retransmettre aux générations et ne pas être envieux de ceux qui progressent en les dénigrants ou refusant leur réalisation.

Parmi notre communauté nous avons le même pourcentage d'individus qui crée des problèmes, donc on ne peut exiger l'exemplarité et c'est cela qui tue l'esprit OM qui lui attend beaucoup plus des OMS.

Concernant la revue qu'est-il attendu pour rémunérer l'auteur d'articles qui engage son temps et argent alors que les administrateurs sont défrayés de leurs frais.

Il n'y a pas de raison que l'esprit et réalisations OM se développent plus en DL, GB, PAO, certes les magasins Oms en France sont en voie de disparition, alors que dans les pays cités il y a le choix et les prix.

Lors du trafic sur les relais, pourquoi certains opérateurs en QSO entre eux feignent de ne pas entendre un nouvel arrivant .

=====

97

Question 8 : appartenance à l'association depuis au moins 5 ans

=====

98

Q7 : pas d'avis sur le nombre

=====

102

Le changement de statut ne résoudra sûrement pas grand-chose aux pb du radio amateurisme actuel.

=====

115

Question 1 : Cela fait 2 ans que c'est réclamé et je crains fort que nous payions très cher, en 2011, cet immobilisme.

Question 6 : mieux vaut avoir 12 membres compétents et qui s'entendent qu'une multitude qui se bouffent le nez pour arriver à rien d'efficace pour notre association.

Question 8 : Un administrateur doit connaître un minimum du fonctionnement du REF pour être efficace et 2 ans est une période beaucoup trop courte.

Question 10 : Un DNU n'est pas élu et n'a donc rien à faire au CA. (démocratie)

Question 14 : Si c'est un bon, il vaut mieux pouvoir le garder un peu, sans pour autant le boulonner sur un siège.

Question 18 : A quoi peut bien servir la structure régionale, si ce n'est qu'à faire un membre du CA, même s'il ou elle n'a pas les compétences attendues.

Question 19 : Il y a longtemps que les entreprises ont supprimé la pyramide hiérarchique qui existait et était un frein à la réactivité.

Le rôle des ED, seul lien physique entre l'OM et le national, est de fédérer les OM du département et d'essayer de promouvoir notre hobby,

=====

118

Question 1 : au risque de me répéter, il me semble que ça fait déjà 2 ans !!! que c'est réclamer par les sondages locaux !!!

Question 6 : mieux 12 membres compétents qu'une armée pour se faire la guerre !

Question 8 : administrateur au REF-union la durée de 2 ans est trop courte, il faut 4 à 5 ans.

Question 10 : DNU anti démocratique !! , il n'est pas élu.

Question 14 : si c'est un «bon maçon » on a du boulot pour lui.

Question 18 : à quoi peut bien servir la structure régionale, si ce n'est qu'un membre du CA, même si il n'a pas de compétence.

=====

120

La question 7 est sans objet : la qualité d'un administrateur ne dépend pas de sa position géographique mais de son aptitude à représenter tous les radioamateurs de France

=====

121

- Impossible de répondre à la question 7 dans la case souhaitée, c'est-à-dire NON.
- Il a été demandé par deux fois lors des 2 dernières AG de revenir à une association simple. La représentativité géographique bien qu'étant théoriquement alléchante, n'est que pure utopie et nous a amené dans le fiasco qui est le notre actuellement.
- Le CA ne devrait compter qu'environ 12 personnes, élues par tous les radioamateurs sur présentation, d'un CV radioamateur, lettre de motivation et profession de foi, pour leur compétence dans le domaine associatif, technique, trafic, juridique, financier...etc, leur motivation, mais aussi être reconnues par leurs pairs. C'est-à-dire des radioamateurs et des vrais qui se sont fait connaître par leurs compétences techniques et/ou de trafic dans les HF et/ou THF.
- De ce fait plus besoin de DNU, puisqu'il n'y aura au CA que des personnes élues pour leurs compétences, ce qui était jusque là la véritable raison d'être des DNU.
- Inutile également d'élire des conseillers techniques, puisqu'il y aura au CA des personnes élues aussi pour leurs compétences techniques. Tout au plus le CA pourrait mandater ponctuellement des personnes pour remplir une tâche bien particulière et seulement pour la durée de cette tâche.
- Pour être éligible au CA, il faudrait être membre de l'association depuis au moins 3 ans consécutifs et non pas 2. Il est vraiment nécessaire de montrer son attachement à l'association nationale.
- Les ED lorsqu'ils sont en place deviennent des associations départementales de radioamateurs, ce qu'ils sont d'ores et déjà dans nombre de département. Ce sont des associations simples loi 1901, elles sont officiellement mandatées par le REF pour être des relais entre le REF et les radioamateurs du département.
- Il est urgent de rafraîchir et simplifier ces statuts pour que les membres se reconnaissent dans leurs dirigeants et leur association sous peine de sanctions sévères lorsqu'il faudra reparler d'adhésion pour l'an prochain si rien ne bouge.

122

Suppression des ED

Suppression des DRU, DRUS

Suppression des DNU, DNUS

Une association nationale simple où les membres votent directement au national, par présence aux AG ou

par correspondance.

? en résumé : simplification de la structure, suppression des échelons inutiles

Vote : 1 membre titulaire d'un indicatif radioamateur = 1 voix

Envoyer

123

Question n°8 : Ajout deux ans minimum

Question n°14 : Pourquoi un mandat max si la personne est compétente ?

126

La structure d'association souhaitée a déjà été définie lors de l'AG 2010 du REF Union (motion1)

Une demande de modification des statuts dans ce sens a déjà été demandée par plus de 10% des membres (art.18)

128

-Impossible de répondre à la question 7 dans la case souhaitée, c'est-à-dire NON.

-Il a été demandé par deux fois lors des 2 dernières AG de revenir à une association simple. La

représentativité géographique bien qu'étant théoriquement alléchante, n'est que pure utopie et nous a amené dans le fiasco qui est le notre actuellement.

-Le CA ne devrait compter qu'environ 12 personnes, élues par tous les radioamateurs sur présentation, d'un CV radioamateur, lettre de motivation et profession de foi, pour leur compétence dans le domaine associatif, technique, trafic, juridique, financier...etc, leur motivation, mais aussi être reconnues par leurs pairs. C'est-à-dire des radioamateurs et des vrais qui se sont fait connaître par leurs compétences techniques et/ou de trafic dans les HF et/ou THF.

-De ce fait plus besoin de DNU, puisqu'il n'y aura au CA que des personnes élues pour leurs compétences, ce qui était jusque là la véritable raison d'être des DNU.

-Inutile également d'élire des conseillers techniques, puisqu'il y aura au CA des personnes élues aussi pour leurs compétences techniques. Tout au plus le CA pourrait mandater ponctuellement des personnes pour remplir une tâche bien particulière et seulement pour la durée de cette tâche.

-Pour être éligible au CA, il faudrait être membre de l'association depuis au moins 3 ans consécutifs et non pas 2. Il est vraiment nécessaire de montrer son attachement à l'association nationale.

-Les ED lorsqu'ils sont en place deviennent des associations départementales de radioamateurs, ce qu'ils sont d'ores et déjà dans nombre de département. Ce sont des associations simples loi 1901, elles sont officiellement mandatées par le REF pour être des relais entre le REF et les radioamateurs du département.

-Il est urgent de rafraîchir et simplifier ces statuts pour que les membres se reconnaissent dans leurs dirigeants et leur association sous peine de sanctions sévères lorsqu'il faudra reparler d'adhésion pour l'an prochain si rien ne bouge.

=====

135

Regrouper les régions (comme FNRASEC), Ouest, Est, Centre, Nord, Sud au lieu du découpage géographique classique (d'où mon choix abs. A la question 4)

=====

136

Nos représentants au CA doivent être issus de nos représentations départementales et régionales. Ainsi, peuvent-ils être sanctionnés s'ils perdent leur mandat départemental ou régional.

Cordialement

***** - F*****

=====

141

Ce sondage me surprend et me paraît redondant dans la mesure où l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Saint-Jorioz avait décidé démocratiquement le changement des statuts dans des délais qui ne dépassent pas la fin de cette année. Je pense donc que le CA actuel a l'obligation d'oeuvrer à la mise en place de nouveaux statuts sans se poser trop de questions (S'agissant d'abandonner le système fédéral actuel, les statuts qui prévalaient auparavant peuvent constituer une très bonne base de travail). Proposer une alternative de type fédéral et des modes de décision pyramidaux dans ce questionnaire laissent planer un doute quant aux intentions du CA actuel et démontrent que certains décideurs en place actuellement n'acceptent pas les résultats de l'AG de Saint-Jorioz. Cette "ficelle" qui consiste à poser des questions destinées à orienter les réponses est bien connue des spécialistes de la communication. C'est même indécent !

Par ailleurs, je n'ose pas imaginer que la mise en place de ce questionnaire constitue une diversion destinée à retarder, voire renoncer à ces changements.

J'ai également des inquiétudes quand à la valeur juridique de cette consultation, car il ne s'agit pas d'un vote :

- comment peut-on être sûr de la prise en compte des souhaits exprimés majoritairement par les sondés dans ce questionnaire ?
- comment seront dépouillés les résultats ? par qui ? comment ?
- les risques de recours en justice ont-ils été évalués en cas de résultat contraire aux orientations et à la décision de l'AG de Saint-Jorioz ?

Mais, mes inquiétudes ne sont peut-être pas fondées, c'est la raison pour laquelle je répond à ce questionnaire en contribuant modestement au changement exprimé à Saint-Jorioz.

Bien entendu, je ne souhaite pas de réponse personnelle à ces commentaires et je ne doute pas qu'une synthèse honnête des commentaires annexés aux questionnaires sera publiée dans RADIO-REF.

J'adresse mes supers 73's aux OM's qui auront lu ces commentaires.

*****/F****

=====

152

Ce qui me paraît le plus important ce sont avant tout LES COMPETENCES dans le domaine visé par un administrateur .

Par exemple :

le trésorier doit impérativement être un comptable CONFIRME

les questions juridiques et relations avec l'administration doivent être traitées par un juriste .

les questions de QRM doivent être traitées par un technicien CONFIRME

La CREDIBILITE de notre association est à ce prix . Les administrateurs doivent être des EXEMPLES .

Par exemple :

quand un OM relève ce qui peut être une anomalie , il est absolument anormal qu'un élu n'ait même pas la correction de répondre à celui-ciet encore plus anormal d'envenimer les choses qui ont été exposées de façon purement factuelle et polie . Ce n'est surtout pas à un OM de définir qui a droit de trafiquer sur telle ou telle fréquence (surtout quand on « ignore » les plans de fréquences négociés entre le REF UNION et l'administration) . Hélas , je n'ai été qu'à moitié surpris , j'ai « mis mon mouchoir par-dessus » comme on dit ; MAIS cela n'en reste pas moins scandaleux !!! Quand j'ai adhéré au REF en 1971, ce n'était pas le même « esprit OM » !!!

Maintenant j'en suis « réduit » à faire mon « petit trafic » dans mon coin alors que j'ai pratiqué le bénévolat et l'associatif depuis 1970 , j'ai « un peu la prétention » de pouvoir parler du sujet !!!

Bon courage car il en faut . Représenter la communauté radio-amateur française est une chose sérieuse tant « en interne » que vis-à-vis de l'administrationet de l'international .

Cordiales 73s de F*** ***** !!!

=====

154

- * Un CA de 9 pourrait être suffisant (éventuellement 12 max)
 - * Plus d'associations associées qui ne s'intéressent absolument pas au REF mais d'éventuels partenariats comme celui que j'ai engagé avec Radiofil
 - * Suppression des participations financières (rétrocessions) mais prise en charge ponctuelle des frais occasionnés par des opérations de promotion du REF dans les départements
 - * Suppression des DRU de liaison, inutiles, à remplacer par une convocation des responsables de commissions ou services à la demande du CA et réduction du nombre de ces commissions et services
 - * Revoir et simplifier le RI
 - * Avez-vous pensez comment faire revenir les fonds attribués par le REF aux FD et aux ED et qui sont souvent placés dans des livrets d'épargne ou autre ? (démarche délicate voir impossible mais qu'il faudra traiter) cela représente plusieurs dizaine de milliers d'€
- Etc,etc..

=====

155

Je suis désolé de ne pouvoir répondre car je ne comprends pas les premières questions.
Je ne sais pas non plus ce qu'est un DNU ; abonné pourtant depuis très longtemps, mais la revue ne précise jamais ce que veulent dire les anagrammes qui sont beaucoup utilisés, ce que j'ai toujours déploré.
73 de F*****

=====

158

6) -? Pas plus de 20

=====

161

Je m'étais un peu éloigné du monde des radioamateurs (tout en restant membre du REF) et au mois de mai j'ai participé à l'AG du 33. J'ai été très choqué de voir que, sur toute la durée de la réunion, il a été question de radio pendant peut être 10 mn, tout le reste du temps a été consacré à des polémiques et à des querelles stériles auxquelles je ne comprenais rien ! Il faudrait vraiment que les dirigeants du REF reviennent à l'essentiel, à savoir la défense et la promotion du radio amateurisme, et le recrutement de jeunes radio amateurs. Il en va de la survie de notre hobby

***** F***** REF *****

=====

169

Je suppose que le terme « radioamateur » figurant dans ce sondage regroupe également les SWL membres du REF, sinon il est à modifier !

=====

172

Un peu plus de reversement au ED (3€ par membre minimum)
Radio - REF en version PDF (moins cher que l'imprimerie)
Plus d'information du siège aux présidents des ED sur les réunions Nationales et Internationales
Plus d'informations sur l'ouverture du 50Mhz sur la région parisiennes et ou en est on sur l'ouverture du 70Mhz ??

=====

175

Le REF doit être le plus simple et le plus démocratique possible ! Vote direct 1 homme = 1 voix.
Le CA = 10 administrateurs élus pour 3 ans renouvelable 1 fois, et surtout qui devront rendre compte chaque année, par écrit dans radio-REF, de leurs actions personnelles, en mettant bien en évidence les propositions avant élection, et les actions réellement réalisées 1 an plus tard (résultats

chiffrés)

Pour être membre du CA du REF, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté... mais d'avoir des propositions concrètes et réalistes. Nous avons besoin au CA de professionnels du management, de la négociation et de la gestion. J'espère que nous trouverons tous les trois ans, 10 radioamateurs, de niveau cadre ou cadre supérieur, assez motivés pour faire vivre le REF.

F****, membre du REF depuis 1969.

=====

177

Au vu du déclin du nombre d'adhérents, un allègement de structure est peut-être souhaitable... Depuis plus de 15 ans je cotise, sans doute par solidarité RA, sans avoir le sentiment de pouvoir donner un avis. Si je peux voter pour un ou des candidats et un programme, alors je continuerai sans doute. Bon courage.

=====

178

QUESTION 8 : Minimum de 4 à 5 ans

=====

179

-association simple impérativement
- le CA doit être composé de radioamateurs compétents et motivés dans ce cas inutile du DNU

Si le REF devient une association valable, il est possible que j'y adhère

Cordialement

=====

184

Regroupement de départements pour représenter un nombre sensiblement égal de membres par « section ». Chaque section élirait un représentant et un suppléant au CA du REF-Union

=====

192

Question 8 : il me semble que pour être élu administrateur, il est nécessaire de bien connaître l'association, donc être membre depuis plus de deux ans (5 ans par exemple ?).

=====

199

Souhaits :

une assemblée générale tournée vers les radioamateurs et non pas centrée sur les membres du bureau et les élus,

une revue tous les 2 mois ou tous les trimestres, avec des articles moins « techniques », sur les nouveaux modes de contact, sur les journaux de trafic informatisés, sur les nouveaux matériels transceivers, cartes, antennes, et aussi sur les associations de radioamateurs européens et du monde entier,

Faites connaître les radioclubs pour que des swl ou futurs radioamateurs puissent faire connaissance avec les radioamateurs du département,

surtout évitez de propager tous les problèmes et les heurts qui vous divisent au niveau du bureau et pensez plutôt à régler les demandes des radioamateurs que vous représentez : PAR, nouvelles fréquences, droit à l'antenne, simplification d'obtention de la licence radioamateur,

ce qui se passe depuis plusieurs années n'encourage pas à rester adhérent, et vue la crise économique trouvez un montant de cotisation qui soit accessible à une majorité de membres car une adhésion REF plus une cotisation au radioclub local cela revient cher, Adhérent à d'autres associations non radioamateurs, je constate qu'elles sont moins onéreuses et

leurs revues beaucoup plus attractives,
Soyez plus ouverts et plus proches des radioamateurs qui viennent aux assemblées, aux expositions comme HAMEXPO où les membres du bureau restent derrière la barrière des tables et semblent inaccessibles,

=====

201

La première question qui me vient à l'esprit : pourquoi adhérer au REF ?, et qu'attendre de lui?

On le voit bien la structure actuelle est inadaptée, je pense qu'il est inutile de reconstruire une « usine à gaz » bâtie comme une administration, le niveau régional ne sert strictement à rien .

Les ED doivent pouvoir reprendre leur indépendance et adopter librement les statuts qui leur conviennent

(pourquoi entrer absolument dans le moule imposé par le REF) .

Le vote: une adhésion = une voix me paraît incontournable,

Mon sentiment est qu'il est souhaitable que les règles changent pour le bien de tous ; il ne faut pas que le REF perde trop de temps dans cette opération , les adhérents n'attendent pas que les nouveaux statuts, ou la distribution de leurs cartes QSL. Ils attendent plutôt une association dynamique, novatrice et fédératrice .

Ne pas perdre de vue que : cotisation au REF + cotisation à l'ED = trop cher pour beaucoup .

Et dans tout ça : ne pas oublier l'essentiel, nous sommes avant tout des RADIOAMATEURS.

73's ,en espérant que les nouveaux statuts répondront à l'attente du plus grand nombre d'entre nous.

REF*****

=====

209

Si ma réponse à la question 8 est oui, je souhaite cependant que le délai d'ancienneté nécessaire à une candidature soit de trois ans.

=====

211

- Question 7 : le recueil de réponses ne permet que de répondre oui ou rien. Je réponds NON

- Le CA avec 12 personnes (en déplacement depuis toute la France + DTOM = effectif largement suffisant)

- Un mandat unique de 3 ans, au regard de la pyramide des âges, de la maîtrise de l'évolution des techniques, des publications novatrices pour notre « monde » de techniciens, réaffirme notre appartenance, nous les liens de nos spécificités, ouvre la porte de la représentativité à de plus jeunes porteurs de projets et de liens.

- La notion de Conseiller Technique est hors sujet dans notre monde de techniciens. Parmi nous et c'est notre force, nous accueillons en dimension nationale et internationale: dépositaires de mandats nationaux et internationaux, médecins, chirurgiens, ingénieurs, techniciens, juristes, avocats, comptables, pilotes, ... et même psychologues. Un de ceux-ci (celui qui vous écrit) apprécierait recevoir en entretien les initiateurs de ce type de démarches. Le ressenti d'une procédure (mi enquête /mi questionnaire) visant à redistribuer voire amputer les membres de leurs investissements associatifs au profit d'une organisation nouvelle, voire particulière, me semble excessif et la désapprouve.

- Avoir été l'instigateur, ou le réalisateur d'un projet TECHNIQUE novateur pour notre hobby,

reconnu et salué au niveau national voire plus, me paraît être le minimum à partir de quoi un engagement personnel et technique autorisera ce candidat au CA à proposer une alliance associative aux membres de l'association vers une candidature au CA. Ce sera vers l'ensemble des radios amateurs qu'il postulera à représenter et face auxquels il devra être en capacité à justifier de son action.

- Enfin pourquoi pas encourager ces candidats à représenter le monde des radios amateurs tout en ayant le savoir vivre de laisser les techniques manipulatoires et leurs satisfactions personnelles de côté.

Nota : dans la pratique d'enquêtes, il est admis que l'instigateur offre les possibilités de :
réponse,
et celle de consulter le fichier agrégé,
ces dernières seront-elles bien disponibles.

Bien cordialement

F*****

=====

215

6- 12 compétents qui ne se font pas des croche-pied.

18- A quoi sert-elle ?

=====

221

Bonjour Chers Om's,

Pour un fonctionnement simple de l'association, je propose des règles simples de fonctionnement et des missions claires :

Un président qui préside et qui oriente l'association dans le but de servir ses membres et de promouvoir leurs activités, qui représente la communauté amateur de France dans ses attentes auprès des instances de tutelle et qui entretient un dialogue permanent avec ses membres dans le but de les tenir informés de l'avancement des dossiers en cours vis à vis desdites instances de tutelle, qui gère l'association « en bon père de famille ».

Un trésorier, dont le métier est de gérer les deniers de l'association, qui puisse rapporter aux membres de l'association de l'utilisation des cotisations (et subventions) perçues, ce de façon transparente et sincère.

Un personnel efficace, « juste nécessaire », qui puisse prendre en charge le back office de l'association de manière à maintenir une relation permanente et de qualité auprès de la communauté amateur de France et d'ailleurs.

Concernant le nombre d'administrateurs, je propose qu'il soit défini en fonction des besoins d'animation des commissions à créer pour la préservation des activités du radioamateurisme dans quelque domaine que ce soit en permettant aux radioamateurs français d'être traités à la même enseigne que les radioamateurs étrangers, et pour son développement, les engageant sur de nouvelles explorations expérimentales donnant du sens à leur hobbies.

Concernant les conseillers techniques, je propose qu'ils soient choisis sur liste de candidature (postulants) par le président et les administrateurs en fonction des compétences de chacun et sur présentation par lesdits postulants d'un projet technique ludique, ambitieux et pertinent utile à la

communauté amateur.

Préalablement, je propose en conséquence que l'ensemble des membres de l'association, sur un plan national, soit consulté par voie de liste à choix multiples sur les projets techniques proposés par les postulants conseillers techniques afin qu'ils puissent faire un choix préalable des projets techniques présentés les plus pertinents à leurs yeux, et qu'ils souhaiteraient trouver développés dans leur revue mensuelle.

Je propose enfin que la durée du mandat d'administrateur soit de 2 années renouvelable une fois, avec possibilité de renouveler le cycle après 2 ans. (Période que j'estime équilibrée pour permettre d'être efficace et éviter tout risque de « baronnerie »).

Merci de m'avoir lu, 73 QRO

=====

222

une organisation, c'est comme un poste radio, plus c'est simple, mieux ça fonctionne

=====

224

Ce sujet à été entériné à l'AG de Poitiers et de Jorrioz !

Je ne vois pas pourquoi il n'est pas appliqué par le CA !

A quoi sert l'AG ? si les administrateurs ne respectent pas les votes !

=====

225

Depuis Thérèse Normand F6EPZ en 1986, j'ai sollicité au prés de « tous » les présidents du REF jusqu'à Jean Dumur F5GZJ d'effectuer un rapprochement amical entre le REF (revue) et le

*****.

Parent du patron de cette entreprise, j'avais obtenu son accord pour échanger gratuitement de la publicité dans les deux publications .Avec si possible la fourniture par nos rédacteurs de quelques articles de fond sur nos activités. (Trafic ;expéditions ;concours ;expériences avec MIR et ISS ;ATV etc. etc .)

***** et ses annexes touche toute la famille (élève ;père et grand père) trois générations qui s'informent et prennent conscience de notre existence. Si la démarche avait été suivie d'effets , elle serait passée avant le boum de l'informatique et l'impact aurait été important . Le processus continuerait de nos jours.

Il y avait en plus la possibilité d'avoir des stands gratuits dans les salons de***** où notre activité était classée dans loisirs et détente.

Dernier avatar à Auxerre 2005 où j'ai provoqué une mini réunion avec Monsieur ***** PDG de ***** ;

***** F***** responsable REF de la promotion ; ***** F***** président de l'ED ** ;***** REF ***** vice président de l'ED ** ; et moi-même***** F***** .Un flop de plus pourquoi..... ?

Aujourd'hui le patron de cette revue a pris sa retraite et je mesure le gâchis énorme qu'a causé la suffisance de nos administrateurs successifs..... ***** F*****

=====

226

Maintenir une représentation issue de responsables locaux, mais alléger les réunions « physiques » (par exemple 1 par trimestre + AG) en utilisant les téléconférences (cf. « webinars ») ;

En cas de régions « défaillantes », évaluer la représentativité (nombre d'OM par département) des autres élus qui assureraient provisoirement (?) le lien avec ces régions ;

Associer largement aux réunions du C.A.(facile si « online ») des représentants de commissions et associations ;

Alléger très largement la revue des infos « périssables » (cr des C.A., trafic, concours) au bénéfice du site internet (conserver essentiellement les infos techniques , les reportages, le carnet) ;

Pour conserver l'association, je pense qu'il est urgent de réfléchir aux moyens de rajeunir l'âge moyen des OM ! (par exemple, encourager les articles techniques ou les qualités d'opérateurs...)

=====

227

Sujet déjà entériné AG 2008 etc.

Demande l'application par le CA point final

Si vous voulez conserver tous les Adhérents ou de Nouveaux a vous de faire le nécessaire

Dans une entreprise celui qui respect pas les décisions prise que se passe t' il ????

F*****

=====

228

Moins d'administrateurs ne veut pas dire moins de dialogue mais plus de frais, or le REF-UNION ne peut se permettre de dépenser.

=====

235

Ce n'est pas un changement de statut qui changera le comportement des fauteurs de troubles.

=====

237

Q8 Minimum de 4 à 5 ans !

=====

240

Q8 Minilum de 4 à 5 ans

=====

243

Élection des Administrateurs :

les membres de chaque région élisent leur administrateur de région pour les représenter au niveau national , soit 26 administrateurs possibles

tous les membres du REF-Union élisent 10 administrateurs nationaux

=====

248

Les ED existants sont conservés tel quel mais bien sur, n'ont plus qu'une voix lors des votes.

L'appartenance au REF (ou REF-Union) doit être très largement supérieur à 2 ans, en effet que connaît-on du REF au bout de 2 ans ?

A la question 7 je répond : zéro et non pas O

=====

249

La seule façon d'augmenter sensiblement le nombre de membres est de tout miser sur la revue (CF QST et Radcom qui sont des locomotives pour l'ARRL et la RSGB)

=====

250

Ce que je souhaite (à titre personnel) c'est une Association dans laquelle les membres (OM/YL/SWL)

adhèrent par le biais des ED avec une cotisation unique (aujourd'hui la situation est complexe au niveau des

ED où nous « gérons » dans la même Association des OM/YL/SWL membres du REF et d'autres uniquement

membres de l'Association départementale) . Cette cotisation serait encaissée par les ED qui en

reverseraient
une quote part au REF. Bien entendu les membres votent à titre individuel au niveau national (AG et élection directe du CA). Les présidents des ED votent à titre personnel mais peuvent être éventuellement porteurs de pouvoirs remis par les membres de leur département. Les structures régionales (autres que les ED) disparaissent, les Administrateurs sont élus directement sur présentation de leur candidature (avec CV, programme) sans distinction d'appartenance régionale. Ma réponse à la question 18 implique le maintien des ED selon la forme définie ci-dessus. Les Associations associées actuelles devraient disparaître pour devenir des Comités ou Commissions spécifiques au sein du REF. Ainsi le REF serait représentatif de l'ensemble des radioamateurs.

=====

252

Je ne vois pas le besoin de répondre à ce questionnaire parce que j'estime que les membres de REF-Union se sont déjà exprimés, au moins une fois et parfois plusieurs fois sur ces points et dans une manière sans équivoque. Donc, pour moi, tout qui reste est de mettre en place les réformes demander et ça commence avec l'AGE voté par le CA immédiatement avant l'AG 2010 et demandé par 20% des membres.

Mais, je réponds quand même en cas ou une manque de réponse de ma part me rendre sensible d'être libellé comme quelqu'un indifférent du futur du REF-Union et dont l'avis pourrait être ignoré – ça serait loin de la vérité.

Les membres d'***** décideront leur position personnelle mais ils ont tous reçus une copie de ma réponse à ce questionnaire.

Arrêtons de causer interminablement et agissons... et vite !

**** F**** – Président *****

=====

256

Quelque soit la structure choisie, il faudra porter l'accent sur la communication à tous les niveaux et en particulier dans les réunions des établissements départementaux qui parlent très peu du REF-Union.

Pour la structure régionale, c'est la même remarque. Il faut éviter de se contenter de participer aux réunions de CA du REF-Union et d'être absent dans les réunions départementales pour mettre en valeur certaines actions.

=====

261

Il me semble inconcevable qu'un radioamateur soit membre d'un ED (par référence annexe du REF National) sans adhérer au REF National. La solution proposée à la question 3 règle cette anomalie.

L'association *****, dont je suis membre, fonctionne très bien de cette manière. La personne s'inscrit et paye sa cotisation à la section départementale qui en reverse la majeure partie au bureau National. Les membres du bureau National sont élus par l'ensemble des membres au cours de l'AG nationale.

Chaque section départementale a son assemblée générale. Chaque membre vote individuellement ,ou par pouvoir donné à son représentant, à l'assemblée générale Nationale qui réunit, à l'occasion de cette AG, l'ensemble des présidents départementaux pour discuter et valider les décisions prises par le bureau National qui seront ensuite soumises à l'approbation des adhérents.

Cette structure fonctionne sans problèmes.

73 QRO à tous.

=====

263

Dans les questions 1, 3 et 16 vous dites « radioamateurs » alors que cela n'est pas réservé aux radioamateurs, mais à tous les membres radioamateurs ou pas.

=====

266

Je réponds à ce questionnaire tout en sachant que mon représentant départemental a déjà répondu pour nous.

Je le fais pour bien montrer malgré tout mon intérêt au REF, en qui j'accorde ma confiance.

**** F*****

=====

270

Mettons au travail.

Les changements profonds de statut ne feront rien

Attention de ne pas revenir à une situation que beaucoup d'entre vous n'ont pas connu.

Se poser la question pourquoi nous en sommes là au niveau des statuts

Regardons un peu l'histoire

=====

272

1 OM = 1 voix, c'est ce que les OM réclament Offrons leurs cette possibilité en introduisant ce mode de scrutin dans les statuts actuels. Pour que les gens votent facilement il faut pouvoir voter par correspondance via courrier ou Internet. (il ne faut pas que certains OM puissent dire que le vote n'était pas dans leur possibilité). Le vote peut être organisé dans les départements à condition qu'il y ai une association départementale liée au REF par une convention (qu'elle s'appelle ED ou autre dénomination dans les nouveaux statuts). Je redoute de l'indifférence de certains face à cette tâche administrative. Souvenons-nous de la faible participation aux votes en assemblée générale avant la création de l'union. L'union n'avait-elle pas été crée pour avoir une meilleur représentativité ? S'il n'y a plus d'ED quelle sera la représentativité du REF dans les départements ? Qui fera la promotion du REF et avec quel moyen financier ? Prenons le cas de l'ED/*****, 30% des membres du REF-Union participent aux activités du **. Le jour ou il n'y aura plus d'ED ce sera ces 30% qui subiront une augmentation de cotisation pour financer les activités promotionnelles du REF alors qu'avec la rétrocession 100/100% des membres participent.

F***** président de l'ED/*****

=====

273

Déjà débattu en ag a Poitiers et cette année en Savoie

=====

276

>Appartenance à l'association depuis 2 ans : Pour éviter qu'un anti-ref ne pointe le nez, je verrai une durée d'appartenance supérieure.

Les régions/départements: avant de tenter de fédérer les régions, commençons par les départements: il y avait quasi autant de monde à l'AG du ** qu'à une réunion mensuelle du ** ,,,

Il n'y a que des radioclubs indépendants ici!!

Le bonjour à tout le monde à Tours, et bon courage / bonne chance au président!!!

***** F*****

=====

279

Pour le nombre d'administrateurs, un nombre impair me paraît préférable « (13) pour avoir une majorité claire (éviter la double voix du président).

Je suis favorable à la suppression pure et simple des DNU.

Pour la lisibilité du REF, il faut supprimer l'échelon régional avec les DRU et DRUs dont peu de personnes comprennent la raison d'être. Il faut, comme affirmé en 2009 et 2010 en revenir à la formule « un OM égal une voix », même si cela fait diminuer mécaniquement le nombre de votants. Il faut donc trouver une formule de vote rapide, efficace et ne permettant aucune contestation ! Je m'interroge sur la nécessité de ce sondage, compte tenu que les deux dernières assemblées générales avaient clairement exprimé le souhait de revenir à une association de type « classique ». S'agit-il d'une manœuvre dilatoire. En tout cas, vous serez jugés sur votre capacité à mettre en place les nouveaux statuts avant la prochaine assemblée générale ordinaire de mai 2011, ce qui signifie obligatoirement une A.G. extraordinaire avant la fin de 2010. Souvenez-vous-en bien !

On ne tolérera plus de nouvelle situation transitoire, comme cela s'est produit pour le vote de 2010 avec toutes les contestations que cela a entraîné.

=====

280

Q 08 : 3 ans

Sur la base d'un nombre d'administrateurs (12 par exemple) et à partir des régions actuelles redécoupées création de nouvelles zones géographiques ayant un représentant à présenter et à élire, ceci dans le but d'équilibrer la représentation des zones à forte/faible concentration d'indicatifs. L'association REF départementale n'est qu'un lien entre le local et le national. Les présidents départementaux peuvent être consultés pour faire remonter l'opinion locale après consultation locale.

Le vote en AG départementale et en AG nationale se fait par une présence physique, un nombre de pouvoirs limités, un vote par correspondance ou un vote par Internet.

Il appartient au BE de mettre en place immédiatement et à coût pratiquement zéro la possibilité de faire voter directement l'adhérent sur Internet (accès unique avec son code d'accès personnalisé).

Le décomptage est l'affaire des scrutateurs lors du Congrès. Il faut utiliser au plus tôt cette possibilité pour que chaque adhérent vote vraiment.

=====

281

Question 8 Il faut au moins 5 ans

=====

282

Ce questionnaire me semble incohérent dans le déroulement des choses au Ref. Il me semble que ces questions faisaient partie des votes de la dernière AG, pourquoi reposer ces questions ?

=====

284

Déjà débattu en ag à Poitiers et cette année en Savoie

=====

287

Avec seulement 5 à 6000 membres, le REF n'a plus ni le besoin ni les moyens d'une structure aussi complexe. Avec le soutien des présidents départementaux, un plan de sauvegarde doit être élaboré rapidement.

=====

290

Mettons au travail.

Les changements profonds de statut ne feront rien

Attention de ne pas revenir à une situation que beaucoup d'entre vous n'ont pas connue.

Se poser la question pourquoi nous en sommes là au niveau des statuts

Regardons un peu l'histoire

=====

292

Pour information, j'ai quitté le REF quand l'abonnement à Radio-REF est devenu obligatoire, le montant

de la cotisation de base ayant fortement augmenté.

Quand on cumule des cotisations en radioclub et éventuellement en plusieurs associations nationales, cela

commence à faire beaucoup en ces temps de crise. Une cotisation « raisonnable » au niveau départemental

(type FNRASEC) avec reversement d'une partie à la Fédération me semble plus adaptée.

=====

293

Il faut aboutir rapidement

10M=1 voix

Un REF accueillant pour toutes les tranches d'âge

Un effort important pour la promotion et la formation

=====

295

Pourquoi les membres n'ont-ils pas tous reçu ce questionnaire ?

=====

296

Faire un questionnaire en y mettant des abréviations mais en omettant le décodeur qui devrait aller avec est STUPIDE ... Question N° 10 = DNU = ??? c'est quoi un DNU ??? . Mon président départemental m'a trouvé la réponse probable (Délégué National de l'Union , donc représentant le REF dans les réunions internationales ?) , mais combien de membres du REF auront donné une réponse sans savoir de qui il s'agit ???

Pour qu'un sondage soit valable il faut des questions claires, sans ambiguïté possible sur la valeur de la réponse donnée , sinon c'est de la perte de temps et d'argent et ça ne vaut rien .

=====

298

Je demande la suppression des DNU, un spécialiste pouvant être invité ponctuellement par le CA.

Je souhaite la suppression des DRU/DRUS afin de simplifier la structure nationale. Même si certains sont actifs, tel le mien, leur importance est des plus relative.

Je souhaite maintenir la structure départementale qui aura, entre-autre, charge d'organiser tous types de votes générés par l'association nationale. Les votes seront individuels, collationnés au niveau départemental et ensuite transmis au siège pour dépouillement national.

Je souhaite également augmenter les attributions de la structure départementale.

Je souhaite également que les prochaines consultations soient plus explicites. Il m'a été difficile de comprendre le sens de vos orientations dans ce questionnaire que je qualifierai de « brouillon ».

Merci de m'avoir lu

73 de f*****

=====

300

Q08 : 3

=====

301

Certes, ce n'est pas simple, mais il ne faut qu'UNE association représentante tous les radio-amateurs français...

73 *****

=====

303

Le principe de faire voter dans le département les adhérents avant l' AG me semble bon cela permet d'avoir un aperçu des opinions de tous les membres et pas seulement celle du président départemental en appliquant une péréquation bien sure.

=====

305

Om pas internet

Q08 : 3

=====

306

Le regroupement des régions comportant un nombre limité de radioamateurs est à envisager, mais pose le problème de l'éloignement lorsqu'il faut organiser des réunions.
Une représentation plus importante des régions à forte densité de radioamateurs apparaîtrait plus équitable.

Il est fondamental que les candidats à tout mandat électif :

affichent clairement leur programme,

présentent un CV justifiant à la fois leur contribution au développement du radioamateurisme ainsi que de leur compétences ou expérience professionnel dans la gestion d'une entreprise ou d'une association

=====

310

Mettons au travail.

Les changements profonds de statut ne feront rien

Attention de ne pas revenir à une situation que beaucoup d'entre vous n'ont pas connu.

Se poser la question pourquoi nous en sommes là au niveau des statuts

Regardons un peu l'histoire

=====

311

Mettons au travail.

Les changements profonds de statut ne feront rien

Attention de ne pas revenir à une situation que beaucoup d'entre vous n'ont pas connu.

Se poser la question pourquoi nous en sommes là au niveau des statuts

Regardons un peu l'histoire

=====

312

Questionnaire difficile à comprendre et donc à remplir, alors que le but que je recherche est simple :
un homme = une voix

73 / F4ECS

=====

314

Continuer avec les ED mais sans le vote des présidents juste des représentants des départements pour
fédérer et appuyer les décisions du CA / BE

=====

316

Bonjour,

A titre d'information, je vous joins en complément le compte rendu de la réunion du 21/12/2007 qui
s'est tenue dans les locaux du GRAC pour la création d'un nouvel ED-75 à Paris.

J'avais assisté à la réunion et rédigé cette note personnelle pour essayer de comprendre quel était le
problème qui se posait à l'ED-75 de Paris.

La réunion n'a eu aucune suite, vu le peu d'empressement des participants à recréer l'ED-75.

Je n'ai toujours rien compris au truc ... sinon que l'ED-75 ne servait à rien apparemment !

Mais je remercie chaleureusement *****- qui continue à distribuer les cartes QSL aux OM
parisiens qui se font connaître à lui.

Avec mes cordiales 73.

***** F*****- Paris le 28/09/2010.

=====

317

que les om's élus se mettent au travail au lieu de discuter tout le temps»

Q08 : 3 ans

=====

318

Mettons au travail.

Les changements profonds de statut ne feront rien

Attention de ne pas revenir à une situation que beaucoup d'entre vous n'ont pas connue.

Se poser la question pourquoi nous en sommes là au niveau des statuts

Regardons un peu l'histoire

=====

319

Pas de changements, garder cette représentation régionale/géographique qui légitime l'om : au delà
d'être « F » il est /** (du *****, ou d'ailleurs) il faut le prendre en compte. Le français est chauvin.
Faire une association nationale tuera à terme cette représentation régionale.

Peut être simplement faciliter le vote des om's qui ne peuvent venir en AG (qsj ?, pro?) et qui
veulent voter car ils sont adhérents, ils payent. Vote électronique, ou par recommandé avec AR? Ce
n'est qu'un détail pour une infime partie d'oms dans les départements. Mais il le faut quand même,
car c'est cette minorité active qui remue.

Les adhérents payent une cotisation. Ils veulent, au-delà d'un service - qsl, revue, etc - qu'on
défende leur image et leurs acquis. Ils sont fiers d'être oms, brossons dans le sens du poil ! Le REF
a tout ça aujourd'hui, à nous de le valoriser.

*****- F*****

=====

323

Null

=====

326

ALLONS DANS LE BON SENS ET REMERCIONS SANS MENAGEMENT LES RIGOLLOS ET INCOMPETENTS QUI N ONT RIEN A FAIRE POUR NOUS DEFENDRE,SAUF LEURS INTERETS PEUT ETRE.....

F***** QUI ASSUME.....

=====

329

Q01 : Les élections des administrateurs du REF(-UNION) doivent uniquement se faire par correspondance ou via internet.

L'Ag se tient pour donner les résultats des votes. Elle doit être l'occasion effective de dialogue entre le CA, bureau et les adhérents.

L'AG doit décider de la politique du REF.

La gestion du REF mais aussi les projets pour les radioamateurs français.

Le CA et bureau doit procéder par mandats et résolutions votées en AG.

Depuis 20 ans, les adhérents pas eu leur mot à dire, ni sur la gestion du REF, ni sur les relations avec la "tutelle". Aucun projet n'a été proposé au vote des adhérents.

Les élus au CA et le bureau doivent informer dans les délais courts des décisions prises.

La lettre de motivation des prétendants au CA est TRES importante !

=====

331

Q08 : 3 ans

La question 2 est vraiment ambiguë à mon avis, car elle pose la question de la modification des statuts, alors qu'en point III elle est assimilée à une demande de fédération ! Je suis pour une modification des statuts, mais contre un type fédéral.

=====

333

Question 7

2 élus par région : 1 titulaire, 1 suppléant.

26 Régions en France métropolitaine (22 en France et 4 départements outre mer)

=====

336

Représentation du département proportionnel à son nombre d'adhérents.

J'ai lu que des AG précédentes avaient déjà décidé ... ?

=====

339

-Pour défendre un projet, il faudrait que le dossier soit défendu par les personnes intéressées par le sujet.

-Venir aux technologies attirant les nouvelles générationsquoi qu'on en pense c'est l'avenir

=====

341

Précisions sur certaines réponses :

Question I : réponse oui pour q3 avec l'idée de 6 voix par département à l'AG (les votes sont préparés dans les départements et retransmis à l'AG avec publication des résultats ; même méthode qu'en 2010 mais pour les 6 voix du BE du département, pas de vote bloqué possible) [les

cotisations du national sont collectées au niveau départemental et retransmises au niveau national avec date limite chaque année ; c'est le niveau national qui édite les adhésions (au niveau national) qu'il envoie directement à l'Om adhérent et qui donne un état des cotisations nationales au BE départemental]

Question II,9 : pas forcément un président d'ED mais participant à un BE dans son département

Questions II, 10 et 11 : plus de DNU à l'ancienne mais avec la réponse à la question 6, ils sont tous DNU de fait

Propositions : l'assemblée des présidents départementaux constitue un conseil de surveillance devant lequel le CA national justifie de son action ; le CA doit tenir compte d'éventuelles motions émises par le conseil des présidents (qui n'est plus seulement consultatif) ; le conseil des présidents se réunit à mi-mandat du CA (ainsi que pour l'AG évidemment) (à mi mandat, il n'y a qu'une voix par département)

Le CA est élu pour 3 ans mais renouvelable par tiers (des dispositions transitoires avec tirage au sort par exemple sont à mettre en place pour la mise en route des 1ères années)

Chaque année élection du BE (Pdt, vice pdt, secrétaire, secrétaire adj, trésorier, trésorier adj)

La question des ED : 1) si dans un département, les Oms se reconnaissent dans l'ED directement , pas de problème.

2) si les Oms se reconnaissent d'abord dans un radio club avant de se situer dans l'ED, voir localement comment ils peuvent être représentés à travers leur structure de RC : par exemple, délégation est faite pour que le RC collecte lui même la cotis à reverser au national (*), auquel cas l'Om est reconnu (notamment pour le service qsl et les divers services) ; l'autre question est celle de l'élection du CA départemental : on applique ici la notion 1Om = 1 voix avec liberté d'organisation tout en ayant un système rigoureux avec contrôle local seulement. (obligation est faite aux ED de publier d'une manière ou d'une autre leurs résultats aux différents votes locaux , éventuellement en précisant comment on a voté dans les RC, ce qui donne une place à ces structures sans aller jusqu'à leur donner une position complexe de personne morale dans le dispositif) [attention, un Om ne peut être compté qu'une fois : soit dans le RC soit comme participant directement dans l'ED , ce qui obligera les RC à publier leurs effectifs ou ce qui obligera chaque Om à définir comment il veut être comptabilisé] [par ailleurs, il faut laisser la possibilité de cotiser au local sans cotiser au national : on accepte alors de ne pas bénéficier des services rendus par le national] [le RC n'est pas membre de l'association nationale, moins qu'il ne soit l'ED à lui seul , alors c'est en tant qu'ED qu'il existe au niveau national et pas en tant que RC]

(*) : avec information en retour du national vers le BE départemental, c'est la meilleure boucle pour sécuriser le système et échapper à des arrangements locaux ; c'est bien sûr le système actuel qui n'a pas que des défauts !!

attention : il est impératif de diminuer la cotisation dûe au niveau national car les sommes à collecter par les ED risquent d'être élevées (nationale et départementale/RC regroupées et simultanées) au point de dissuader les Oms d'adhérer à une quelconque structure. (mais les reversements du national vers le département et la région n'existeront plus)

F****, Pdt ED**

=====

342

Désolé pour le retard.

Ayant eu quelques discussions avec certain Oms non-membre

Ce serai bien d'ouvrir le questionnaire aux non-membres avec les questions qui fâches !
Pourquoi ne cotiser vous pas au Ref Union ?
Que faudrait'il pour vous faire revenir au Ref union ?

Etc...

A bientôt. ***** F*****

=====

346

Ce sondage est un éternel recommencement puisque les votes des AG 2009 et 2010 ont déjà décidé !

=====

347

Je n'ai pas renouvelé mon adhésion 2010 (après avoir longuement hésité) pour plusieurs raisons : la principale étant que j'en ai marre qu'une personne vote en mon nom alors que je ne l'a connais pas. En effet j'habite le dept 73 et je n'ai jamais rencontre ni eu aucun contact avec le représentant de mon département, pourtant cette personne va voter pour moi. Cette situation ne vous parait elle pas absurde ?

Je pense que si nous revenions à 1 membre 1 voix, il y aurait moins de « magouille » comme la dernière élection de St Jorioz, comment une association peux elle fonctionner avec une telle mentalité !

Il y a bien sur d'autres problèmes dans cette association (que de changement négatifs en quelques années !) je sais qu'il n'est pas aisé de satisfaire tout le monde mais il y a quand même un minimum un progrès en communication serait déjà une nette amélioration ! un meilleur accueil lorsque l'on téléphone au siège (j'ai appelé 2 fois au siège en 15 ans et les 2 fois j'ai été mal reçu alors que ce n'était pas des appels pour rouspéter ou sur les salons. Il serait temps que les responsables du REF redescendent sur terre et arrêtent de se prendre pour le centre du monde. Prenez exemple sur ***** F***** qui est un des seuls à être accueillant sur le stand.

Ne parlons pas de certains couacs comme l'extension du 40 mètres, vu de l'extérieur j'ai l'impression que le navire est en train de sombrer. Dommage car je pense qu'une association de radioamateurs forte est obligatoire.

Sachez que ce n'est pas par plaisir que j'ai arrêté mon adhésion en 2010 et que je serais ravie de cotiser à nouveau (même si je trouve l'augmentation 2011 trop forte) J'attend des décisions fortes et surtout de pouvoir enfin voter pour les personnes qui me semblent capables de faire quelque chose d'utile.

La majorité des associations ont pour principe 1 membre = 1 voix, pourquoi pas le REF ?

***** F*****

=====

349

Remplacer les fédérations régionales par un OM élu par les votants individuels de chaque département faisant partie de la nouvelle circonscription électorale.

=====

362

Les membres de REF-Union se sont déjà exprimés de façon claire à l'AG 2010 de St-Jorioz. La seule question à se poser, c'est quand cela sera mis en application.

Pourquoi attendre ? Pourquoi un questionnaire ? Quelle valeur accorder à ce questionnaire car certains feront peut-être plusieurs réponses avec des adresses mail différentes (cas des réponses sans n° REF) ?

=====

363

Aux questions 1 et 16, je réponds Oui par défaut, à mon sens les personnes morales devraient être « adhérentes » , sans voix, exactement l'inverse de la situation actuelle.

A la question 8, les candidatures devraient être libres (pas besoin d'agrément de qui que ce soit), et à la condition d'avoir adhéré deux ans ou plus au REF (ou REF-Union), sans nécessité que cette adhésion de 2 ans ait été effective dans les deux années précédant la candidature (permettrait à d'anciens adhérents « capables », d'être élus sur leur valeur et leur attachement passé au REF, plutôt qu'à leur attachement à l'association sans queue ni tête actuelle).

Pour conclure, en ce qui me concerne, la perspective d'une réadhésion pour 2011, est, compte tenu du sacrifice que représente le montant de l'adhésion actuel, et même augmenté pour 2011, très compromis s'il n'y a pas d'évolution des statuts du REF-union en association simple d'ici fin 2010. Les statuts actuels doivent être modifiés, de sorte que les adhérents deviennent membres : un membre est toujours plus attaché qu'un « collage ». Cette modification doit impérativement se faire, fut-ce au prix de la perte d'une reconnaissance d'utilité publique aussi lourde qu'inutile.

=====

364

Merci de nous consulter, mais les termes de ce questionnaire semblent sibyllins à de nombreux membres qui déroutés, n'y répondront pas. "Union stricto sensu" pas de latin à l'examen de radioamateur HI.

La démarche est louable, mais la forme discutable.

73. *****

=====

367

PAS ASSEZ D ANCIENNETE POUR ME PERMETTRE DE JUGER QUOI QUE CE SOIT

=====

375

En Résumé..s'en tenir aux souhaits et aux décisions des A.G. précédentes et ceci TRES VITE

=====

376

JE SUIS FAVORABLE A UNE REPRESENTATION DIRECTE PAR LES PRESIDENTS DEPARTEMENTAUX. Cette situation permettrait l'économie de gestion des DRU (Frais trop élevés pour les départements) avec l'avantage d'élection directe par les adhérents !

=====

380

Afin de ne pas créer de confusion entre l'association REF national chaque association départementale devra porter un nom qui lui est propre à sa région, mais affilié au REF national.

Chaque association départementale doit s'engager à soutenir les radio clubs afin de former de nouveaux radioamateurs

L'association REF national doit soutenir les radio clubs afin de promouvoir de nouvelles recrues

=====

388

Le niveau départemental est la liaison entre les radioamateurs et le C.A. son rôle est de faire remonter les questions qui préoccupent les OM auprès du C.A., et de commenter auprès des OM les décisions prises par les administrateurs du REF-Union (CCPDA et liste ED)

Les OM désirent garder une certaine représentativité géographique pour l'élection des administrateurs.

La désignation des administrateurs ne doit pas impliquer de création de structures intermédiaires, qu'il faut gérer, et qui n'ont pas d'activités réelles. La validation de l'élection des DRU et DRUS actuels est mal comprise des OM et représentants départementaux

Prévoir éventuellement dans les statuts, si les dispositions techniques le permettent la retransmission des débats de l'AG via Internet ou tout système de téléconférence.

Le vote par correspondance selon la procédure des élections professionnelles ou sécurisé par Internet doit être autorisé et même encouragé afin d'alléger le travail des scrutateurs le jour de l'Assemblée Générale.

Il doit être possible, pour les sujets qui divisent d'organiser des consultations par référendum, comme cela a été le cas en son temps pour l'accès au décamétrique sans examen CW.

Les Associations thématiques (UFT, ANTA,) associées au REF-Union ou au REF si le terme Union devait disparaître, remplacent les commissions correspondantes. Les commissions internes (Concours, Statuts, relais-balises, promotion....) restent telles qu'elles sont dans leurs structures. Certaines commissions peu actives peuvent gérer plusieurs activités. Les services (QSL, Historique, fournitures...) restent gérés comme actuellement

=====

391

1 – Je me demande vraiment à quoi servent les décisions prises par les précédents administrateurs de notre association ainsi que par les demandes des membres lors des récentes AG.

2 – Les cases "abstention" que j'ai cochées sont plutôt à prendre dans un sens "sans objection", en particulier aux points 11 et 14.

3 – En ce qui concerne mes réponses aux points 4 et 9, je ne me sens pas suffisamment compétant pour répondre par l'affirmative ou la négative à ces questions, ce qui motive mon "abstention".

4 – Pour les questions 6 et 7, je suis bien incapable de répondre ici, et je suis convaincu que je ne serai pas le seul dans ce cas.

5 – Pour terminer, je dois avouer que je trouve déprimante l'attitude de la nouvelle équipe du REF, et pour un membre commençant à faire partie des "anciens" (adhésion en *****) la lassitude n'est pas loin de pointer le bout de son nez. Ce qui n'est pas forcément bon pour l'avenir, si un grand nombre de membres sont dans le même cas, ce que par ailleurs, je ne souhaite pas. Ceci dit, il n'est absolument pas question pour moi de quitter le REF, l'Association en laquelle j'ai toujours cru depuis mes débuts.

Longue vie au REF, mais de grâce arrêtons de le démolir !

=====

393

Ce Questionnaire n'est pas clair du tout, Il aurait été souhaitable qu'il soit accompagné d'un document explicatif pour chacune des questions posées, ainsi que les conséquences pour chacune des réponses.

Cela dit, et par curiosité, j'aimerais connaître le nombre de questionnaires qui seront retournés !!

J'espère que les résultats seront publiés dans un futur Radio-REF !!

=====

397

Mesdames, Messieurs du CA

Après l'espoir, le désespoir !

En ce qui me concerne et après** ans sans discontinuer comme membre du REF, je ne renouvellerai pas, sauf miracle, mon adhésion en 2011. Je pratiquerai toujours cette passion qu'est pour moi le radioamateurisme mais comme la majorité d'entre nous en dehors de toute association. Maintenant, vous pouvez prendre en compte ou non ma réponse au sondage, vous pouvez lire ou non les commentaires qui suivent : c'est vous qui voyez.

Quand vous écrivez, je vous cite "Par cette méthode nous respectons votre désir de participer (1 OM=1 voix)", je pense que vous n'avez rien compris ; vous êtes sur une autre planète. Car quand des membres (pardon des adhérents) du REF-Union réclament "un OM=1 voix", ils veulent autre chose qu'une consultation au travers d'un énième sondage, par exemple élire directement les membres du CA et non pas entériner lors de l'AG des décisions qui ne sont pas les leurs. Et là, on a l'impression que la majorité du CA fait tout pour retarder cette échéance.

D'autre part, ces derniers temps, j'ai trouvé inadmissible que ceux qui paient une cotisation au REF-U soient informés, au travers de différents blogs, ceci après ceux qui ne cotisent pas. Pourquoi l'information ne va pas en priorité aux adhérents ?

Concernant le sondage.

Est-on obligé de faire voter les personnes morales ?

Si j'ai compris, dans le cadre d'une association simple, les radio-clubs et les ED seraient des personnes morales avec droit de vote. Cela veut-il dire qu'un président d'ED pourra voter en tant que membre (personne physique), qu'il pourra aussi voter en tant que président d'ED et qu'il pourra voter éventuellement en tant que président du radio-club de l'ED ?

On aurait ainsi d'un côté Un OM=1 voix et de l'autre Un OM=3 voix ! A mon avis, il y a là quelque chose à verrouiller.

Quand on sait qu'il y aura à tout casser 10% de votants en AG, cela risque de déséquilibrer le vote. Par exemple : 6000 membres soit environ 600 votants ; environ 80 ED et autant de radio-clubs, c'est tout de suite 160 voix !

A propos d'ED, pourquoi faire courir le bruit qu'en cas de disparition de l'union, il y aurait de fait suppression de la rétrocession aux départements ?

Question 8 : pourquoi pas 3 ans d'appartenance à l'association comme dans les statuts actuels ?

Concernant les modalités de vote, il serait bien de se limiter à un vote par correspondance contrôlé par huissier. Oui, cela représente un coût mais la transparence est à ce prix. Dans cette configuration, il faut supprimer les pouvoirs.

Car les pouvoirsaïe, aïe, aïe.

Sur ce plan là, certains membres du CA porteurs de pouvoirs, dont au moins un est au BE, se sont comportés de façon peu reluisante lors de l'AG 2010. Je sais de quoi je parle, j'ai voté dans le ** à la proportionnelle, j'ai vu notre bulletin de vote départemental et j'ai lu dans Radio-REF le vote bloqué (!) de notre porteur de pouvoir à l'AG. Edifiant, un vrai tour de passe-passe !

Je ne pense pas que de telles pratiques menées par des "responsables" de l'association donnent envie de ré-adhérer.

Après 4 mois, au lieu d'une proposition de nouveaux statuts sur laquelle par ailleurs l'ancienne équipe travaillait, nous avons un sondage. Je doute que l'équipe en place soit animée par la volonté

d'instaurer un changement profond. Tout au plus y aura-t-il la possibilité de voter individuellement en AG via les ED pour valider des décisions prises par d'autres. Tout ceci agrémenté par des porteurs de pouvoirs qui, pour certains d'entre eux, trahiront sans vergogne le mandat confié et s'arrogeront le droit de voter différemment.

Le changement dans la continuité en quelque sorte.

F****

=====

399

Comme je l'ai déjà exprimé dans divers courriers à Mme l'ex-présidente, l'existence d'une « commission des sages » semblerait être la bienvenue autour des préoccupations administratives et techniques de notre activité où bien des décisions sont prises par des personnes en manque de diversité.

Dans cette instance associative l'on pourrait même imaginer y créer un siège pour un représentant de notre administration de tutelle, une façon comme une autre à la fois de flatter cette dernière, et quelque part, de s'en rapprocher...

=====

401

Je n'ai pas vu dans la revue REF beaucoup d'explications et d'informations permettant d'éclairer ma connaissance de la structure actuelle et je me sens mal préparé à donner mon opinion...

Il reste que si des difficultés apparaissent, cela résulte plus du fait que notre population diminue et que l'individualisme forcené de quelques-uns obère largement l'avenir.

Il nous faut investir largement dans des opérations orientées « jeunesse », sous peine de disparition à moyen terme. Il nous faut établir des contacts avec tous les établissements d'enseignement autour de projets fédérateurs, exemple-type : ballons stratosphériques incluant nos technologies et savoir-faire; mais il y en a d'autres...

Bref, au lieu de « contempler » notre passé, il nous faut nous tourner vers l'avenir ou disparaître!

F*****

=====

403

Q08 : 2 ans me semble un peu « court » pour connaître tous les rouages de l'association et je penche pour 4/5 ans d'ancienneté.

J'espère que les résultats de ce sondage seront publiés dans radio-REF

=====

405

Compte tenu de ces questions, peut-on considérer que la réflexion sur les nouveaux statuts redémarre à zéro ?

Qu'en est-il du travail de la commission mise en place il y a quelques années ?

=====

407

La question 11 me semble ambiguë.

La voix délibérative veut bien dire « droit de vote », alors pourquoi pas en CA ?

Sinon c'est une voix consultative. Mais je suis pour la voix délibérative.

Sur la question 8, 2ans doit être un minimum.

Il faut conserver une structure départementale

=====

408

Alléger, alléger, cette structure beaucoup trop lourde qui la paralyse depuis un demi siècle? A maxima une structure régionale telle que celles de l'État français existante. Abandon des départements.

=====

416

Aujourd'hui le vote individuel reste possible, mais ce droit n'apparaît pas aux yeux de tous. Ne suffirait-il pas déjà d'informer et d'encourager ce moyen, sans pour autant discréditer le représentant départemental (qui apporte dans l'urne la majorité des bulletins des membres du département)?

Ce n'est pas forcément valoriser notre association REF (face à ses membres mais aussi à l'organisme de tutelle par voie de conséquence) que de vouloir modifier les statuts. Ce devrait être le dernier recours. S'il faut en passer par là, alors cette enquête est insuffisante à mon point de vue. Mais elle a le mérite d'exister et ma foi c'est un pas vers les membres, à eux d'en saisir l'opportunité.

Ce questionnaire devrait être un excellent outil de travail pour construire les bases solides des nouveaux statuts (s'il en faut !) trouvera-t-il le succès escompté ? La démarche est pourtant intéressante et objective. C'est au nombre de réponses que nous saurons si les membres ont pris en compte cette enquête. J'espère que vous porterez à notre connaissance ce résultat.

En tout cas dans notre département nous aurons œuvré pour que les membres de notre association prennent en considération ce sondage.

A vous lire sans doute dans un prochain RADIO-REF, 73.

=====

419

Bon courage à tous, surtout les bénévoles... et merci pour ce sondage

73 QRO

=====

421

Les ED existants sont conservés tel quel et compte tenu de la très faible motivation des Oms, votent en complément des votes individuels pour obtenir la totalité des suffrages du département....
Q08 : 3 ans

=====

423

Il me semble que le nombre réduit des membres du REF union actuel ne justifie pas la complexité de l'organisation du REF.

Il faut simplifier le fonctionnement du REF pour lui donner plus de liberté et le rendre plus efficace et également plus lisible pour ses membres.

Il faut supprimer l'échelon départemental et garder le niveau régional.

Il faut donner une voix par membre pour tous les votes afin que chaque membre se sente impliqué dans la vie du REF.

=====

435

Impossible de répondre à la question 7 dans la case souhaitée, c'est-à-dire NON.

- Il a été demandé par deux fois lors des 2 dernières AG de revenir à une association simple. La

représentativité géographique bien qu'étant théoriquement alléchante, n'est que pure utopie et nous a amené dans le fiasco qui est le notre actuellement.

- Le CA ne devrait compter qu'environ 12 personnes, élues par tous les radioamateurs sur présentation, d'un CV radioamateur, lettre de motivation et profession de foi, pour leur compétence dans le domaine associatif, technique, trafic, juridique, financier...etc, leur motivation, mais aussi être reconnues par leurs pairs. C'est-à-dire des radioamateurs et des vrais qui se sont fait connaître par leurs compétences techniques et/ou de trafic dans les HF et/ou THF.

- De ce fait plus besoin de DNU, puisqu'il n'y aura au CA que des personnes élues pour leurs compétences, ce qui était jusque là la véritable raison d'être des DNU.

- Inutile également d'élire des conseillers techniques, puisqu'il y aura au CA des personnes élues aussi pour leurs compétences techniques. Tout au plus le CA pourrait mandater ponctuellement des personnes pour remplir une tâche bien particulière et seulement pour la durée de cette tâche.

- Pour être éligible au CA, il faudrait être membre de l'association depuis au moins 3 ans consécutifs et non pas 2. Il est vraiment nécessaire de montrer son attachement à l'association nationale.

- Les ED lorsqu'ils sont en place deviennent des associations départementales de radioamateurs, ce qu'ils sont d'ores et déjà dans nombre de département. Ce sont des associations simples loi 1901, elles sont officiellement mandatées par le REF pour être des relais entre le REF et les radioamateurs du département.

- Il est urgent de rafraichir et simplifier ces statuts pour que les membres se reconnaissent dans leurs dirigeants et leur association sous peine de sanctions sévères lorsqu'il faudra reparler d'adhésion pour l'an prochain si rien ne bouge.

Je ne souhaite pas revoir de cooptation de « copains » au sein de CA pour créer des majorités improbables ! Je ne veux pas revoir au sein du CA des personnes non élues et non représentatives de leurs régions.

Il est important que les DR « rafraichissent » régulièrement leurs légitimité locale ce qui ne me semble

pas le cas actuellement.

=====

436

Pourquoi le questionnaire, alors que le ministère de l'intérieur nous a demandé de fonctionner en mode fédératif (il y a 20 ans) ?

07.10?2010

=====

438

Faire simple

1 Om = 1 voix ?Vote internet

?Vote papier

Fédération

Mais surtout que le personnel du siège travaille directement avec mandat du BE

Un CA ou BE mais pas les deux.

=====

442

Toute structure doit s'améliorer et se transformer afin de s'adapter aux demandes des adhérents et à la modernité.

=====

444

Ayant participé ces cinq dernières années aux différents CCPD au cours desquels nous avons répondu aux questions que vous nous reposez aujourd'hui, je n'en vois pas l'intérêt .
De plus nombres de membres du REF du département de ***** que j'ai représenté durant mon mandat de président du REF ** durant ces cinq dernières années, on réclame de revenir à une structure plus simple de notre association soit UN MEMBRE = UNE VOIX
Pourquoi remettez-vous en cause les décisions prises lors des deux dernières AG ??

=====

449

Pour progresser en nombre d'adhérents :
Passage obligé de toutes les adhésions au REF par l'ED
Maintenir une structure régionale pour palier à une ED défaillante ou inexistante.

=====

454

Elire un représentant par département, puis représentation au niveau CA.
Faire de la pub pour le REF. Augmentation impérative du nombre de cotisants, c'est la survie, Y a de l'argent, tout fonctionne mieux....
Il y a bcp de personnes qualifiées mais la difficulté est de pouvoir les réunir....

=====

455

L'élection d'un représentant départemental devrait avoir lieu au sein des CA des radio-clubs qui assurent l'activité et rassemblent l'ensemble des Om.
Les ED ne servent à rien .

=====

457

Je regrette que notre département soit actuellement non représenté.

=====

465

Bon courage & Tune for max

=====

474

Le REF est une ASSOCIATION nationale dont les membres sont des personnes physiques ou morales. (Des radioamateurs ou des Clubs avec 1 seule voix). Élection du CA et vote en AG ou par correspondance (courrier, internet etc) directement par les membres.
Il me semble urgent de revenir à un mode de fonctionnement « simple » d'une association et non digne d'une multinationale.

Cordialement.

=====

480

Je me suis réinscrit au REF car la présidence ayant changé, j'ai trouvé que notre Présidente fait du bon boulot. A voir le site, les initiatives, diverses je trouverais très très regrettable qu'elle ne soit plus à la tête. Je dois dire que j'en étais fier de le dire à qui voulait bien m'entendre, c a d, ceux qui ne connaissent pas notre activité et que je faisais découvrir. Alors quand je disais que c'était une femme, ici en Bretagne, c'est La référence. Ce sont ses éditos qui m'ont convaincus de me réinscrire. « Ne me quitte pas » chère Présidente. Pourquoi ces barrières alors que l'on a du retard à rattraper ? RESTEZ !!!
*****, ***** qui y croit encore.

=====

484

Un seul mot d'ordre : la simplicité

FIN du document